

CONCENTRATION NATIONALE DE CYCLOTOURISME

Pâques en Périgord

Du 19 au 21 avril 2025



Ribérac

La passion de notre territoire,
à la découverte d'un écrin naturel !!



Ville de Ribérac



LE PERIGORD
INATTENDU
L'AVANTURE PÈRE AU VERT



> **À la permanence :**

salle André Malraux de Ribérac

Parking vélos

Parking voitures

* Retrait des dossiers dès le vendredi à partir de 16 heures et jusqu'à 21 heures, *possibilité d'inscription sur place*

* Départs et retours des circuits

* Affichage des parcours route et VTT

* Poste de secours

* Informations office du tourisme

* Stand vélociste

* Marché gourmand de produits régionaux

* Buvette

* Vin d'honneur le samedi à partir de 18h00, *offert par la municipalité de Ribérac*

* **Repas le samedi soir :**

Menu :

Soupe de haricots couenne
Parmentier de confit de canard

Salade, Fromage

Tarte aux pommes

Vin en pichet sur table

* **Repas gastronomique le dimanche soir avec orchestre :**

Menu :

Apéritif vin de noix

Tourin blanc

Salade Périgourdine

(salade, magret séché, gésiers, lardons, croutons, noix, tomates, oeufs)

Cotes de canard grillées

Salade, fromage

Tarte aux noix

Vin en bouteille sur table (1 pour 6) *possibilité d'en acheter sur place*

* **Repas froids du midi prévus sur les circuits route et VTT**

> **Numéros téléphone utiles :**

Pascal Landais 06 41 22 73 84 (*organisation*)

Pompier 18

Secours 112

> **Hébergement :**

· Gites Périgord Ribérais Pays de St Aulaye :

<https://www.calameo.com/tourisme-perigordriberacois/read/000342676f0c2e83de94a>

· À la découverte du Ribérais :

· Site Office du Tourisme : *<https://www.perigordriberacois.fr/>*

· Brochures Tourisme : *<https://www.calameo.com/tourisme-perigord-riberacois/read/000342676013161247ea1>*



inscription avec le paiement à retourner avant le 28 février 2025
à CODEP 24 44 rue du Sergent Bonnelie 24000 Périgueux

Bulletin d'inscription			
NOM :	Prénom :	Cyclo	Accompagnateur

INFORMATIONS GENERALES (adresse, coordonnées)			
N°	Rue		
Ville	Code postal		Pays
Tel Portable :		Courriel :	
Personne à joindre en cas de nécessité :		tel :	

INFORMATIONS FÉDÉRALE	
Nom du club :	N°
Nom du Comité Départemental :	
Nom du Comité Régional :	

INSCRIPTION CYCLO					
Inscription pour les 3 jours	Tarif	Nombre			Total
Adulte licencié FFCT	12,00				
Conjoint licencié FFCT	8,00				
Mineur(e) licencié(e) obligatoirement accompagné(e). port du casque obligatoire	Gratuit				
Adulte non licencié	15,00				
Mineur(e) non licencié(e) obligatoirement accompagné(e). port du casque obligatoire	10,00				
Inscription à la journée	Tarif	Jour			Total
		samedi	dimanche	Lundi	
Adulte licencié FFCT	7,00				
Conjoint licencié FFCT	5,00				
Mineur(e) licencié(e) obligatoirement accompagné(e). port du casque obligatoire	Gratuit				
Adulte non licencié	10,00				
Mineur(e) non licencié(e) obligatoirement accompagné(e) port du casque obligatoire	7,00				

Sous total inscription					
INSCRIPTION MARCHEUR - organisation club de marche de Ribérac contact tel : 06 84 50 46 57 mail : jbonvalet@gmail.com					

Nom :	Prénom :	Frais d'inscription 3,00	N° tel :

Emplacement camping car					
			tarif	Nombre	Total
NOM	Immatriculation		10,00		

RESTAURATION			
	Tarif	Nombre	Total
Ravito samedi midi	10,00		
Diner samedi soir	25,00		
Ravito dimanche midi	10,00		
Repas Gala dimanche soir	30,00		
Repas lundi midi	10,00		

Sous total repas			
Total général à payer à l'ordre CODEP 24			
<input checked="" type="checkbox"/> Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation.			

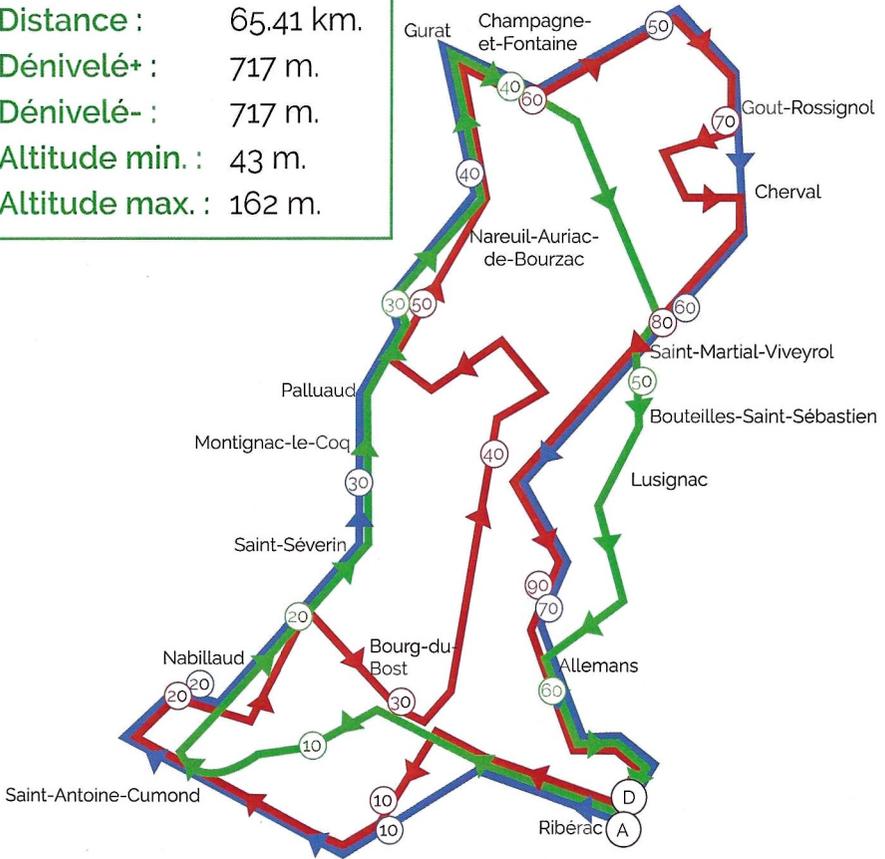
- Accepte d'être pris en photos (droit à l'image)
- Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.
- Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Fait le À

Signature

Parcours Cyclotourisme / Samedi 19 avril

Distance : 65.41 km.
Dénivelé+ : 717 m.
Dénivelé- : 717 m.
Altitude min. : 43 m.
Altitude max. : 162 m.



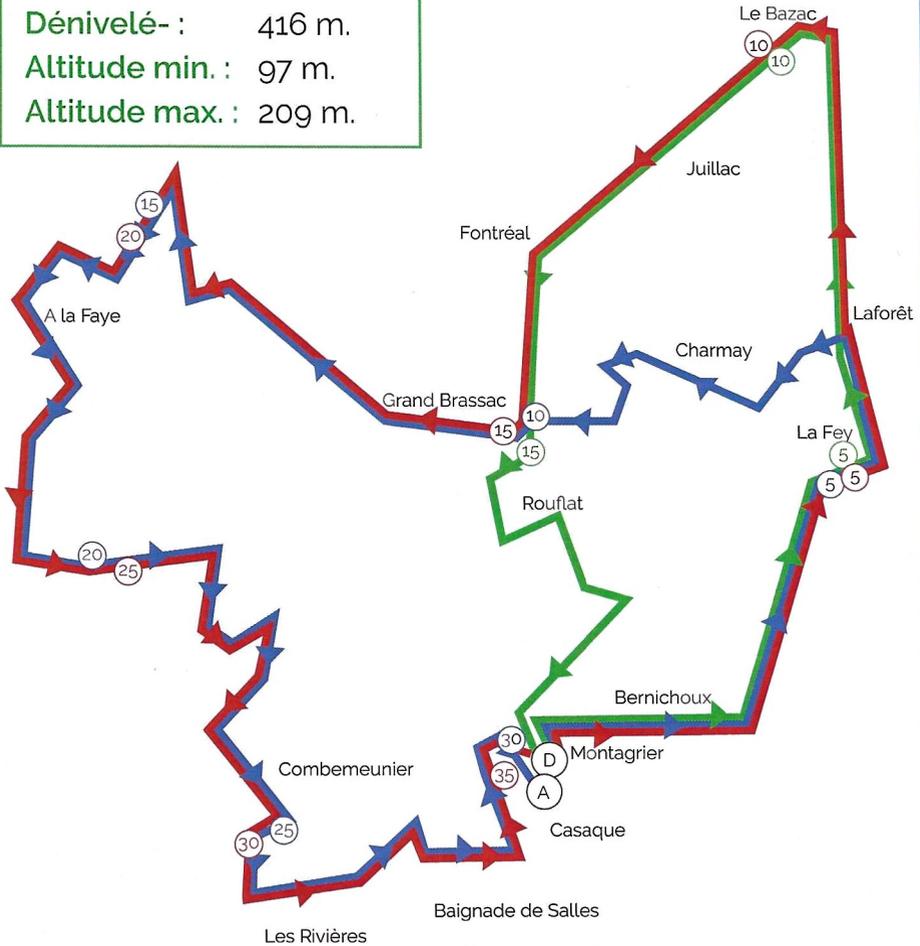
Distance : 77.95 km.
Dénivelé+ : 860 m.
Dénivelé- : 861 m.
Altitude min. : 43 m.
Altitude max. : 177 m.

Distance : 97.21 km.
Dénivelé+ : 1 112 m.
Dénivelé- : 1 112 m.
Altitude min. : 43 m.
Altitude max. : 179 m.



Parcours VTT Samedi 19 avril

Distance : 19.96 km.
Dénivelé+ : 420 m.
Dénivelé- : 416 m.
Altitude min. : 97 m.
Altitude max. : 209 m.



Distance : 30.54 km.
Dénivelé+ : 683 m.
Dénivelé- : 681 m.
Altitude min. : 79 m.
Altitude max. : 201 m.

Distance : 35.33 km.
Dénivelé+ : 692 m.
Dénivelé- : 691 m.
Altitude min. : 80 m.
Altitude max. : 208 m.

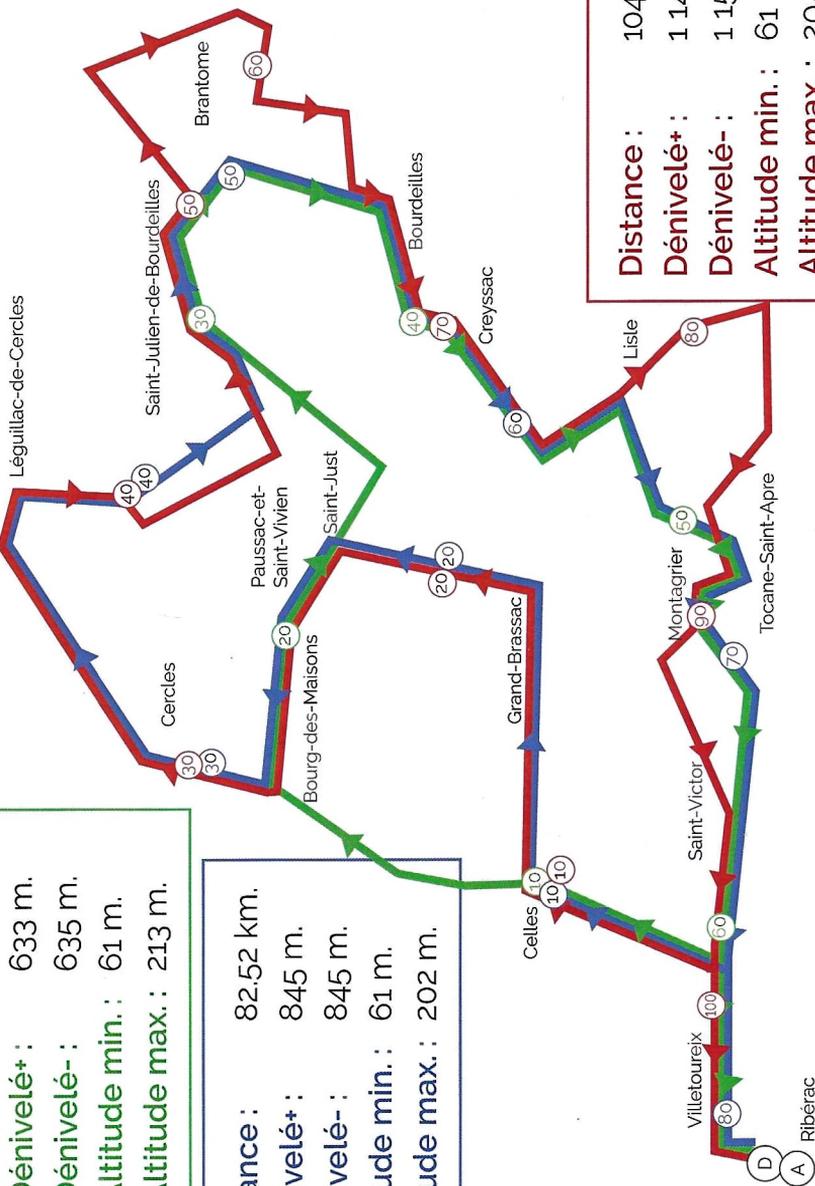


Parcours Cyclotourisme / Dimanche 20 avril

Distance : 66.47 km.
 Dénivelé+ : 633 m.
 Dénivelé- : 635 m.
 Altitude min. : 61 m.
 Altitude max. : 213 m.

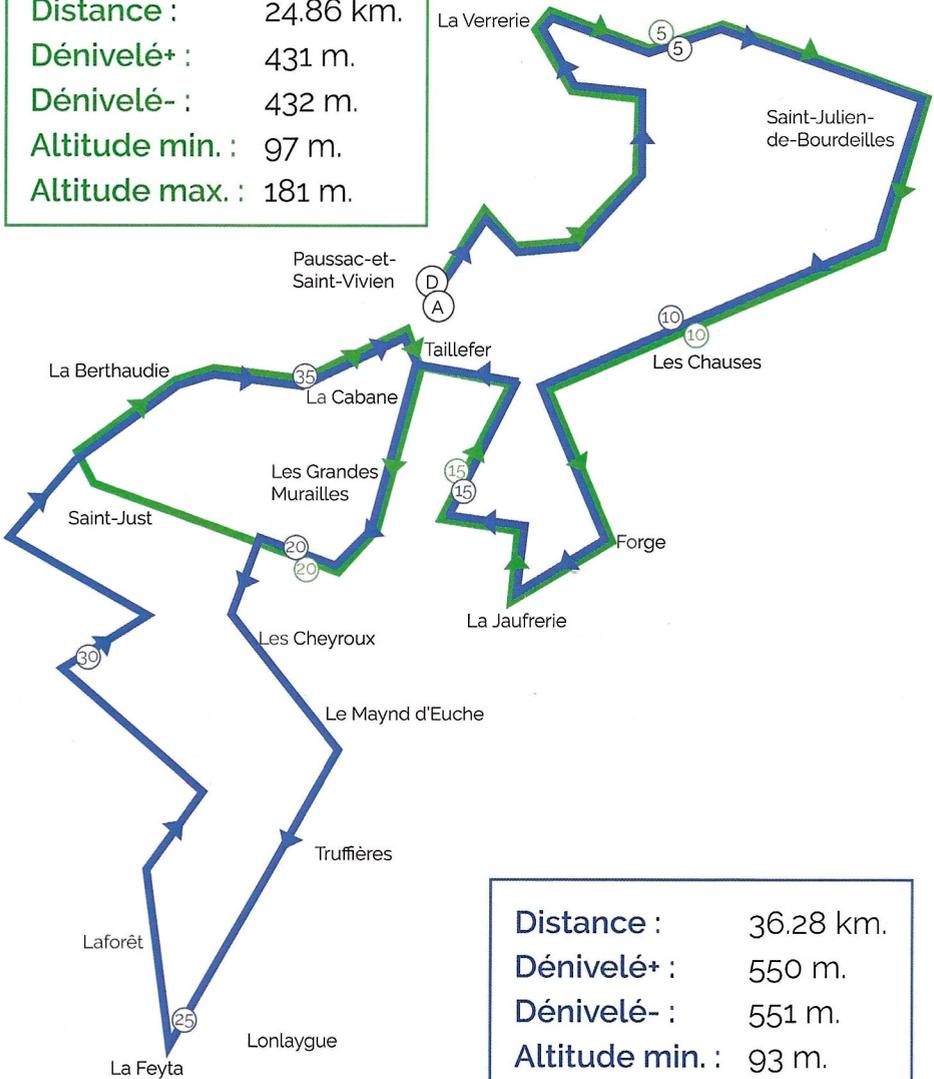
Distance : 82.52 km.
 Dénivelé+ : 845 m.
 Dénivelé- : 845 m.
 Altitude min. : 61 m.
 Altitude max. : 202 m.

Distance : 104.68 km.
 Dénivelé+ : 1 149 m.
 Dénivelé- : 1 150 m.
 Altitude min. : 61 m.
 Altitude max. : 204 m.



Parcours VTT / Dimanche 20 avril

Distance : 24.86 km.
Dénivelé+ : 431 m.
Dénivelé- : 432 m.
Altitude min. : 97 m.
Altitude max. : 181 m.

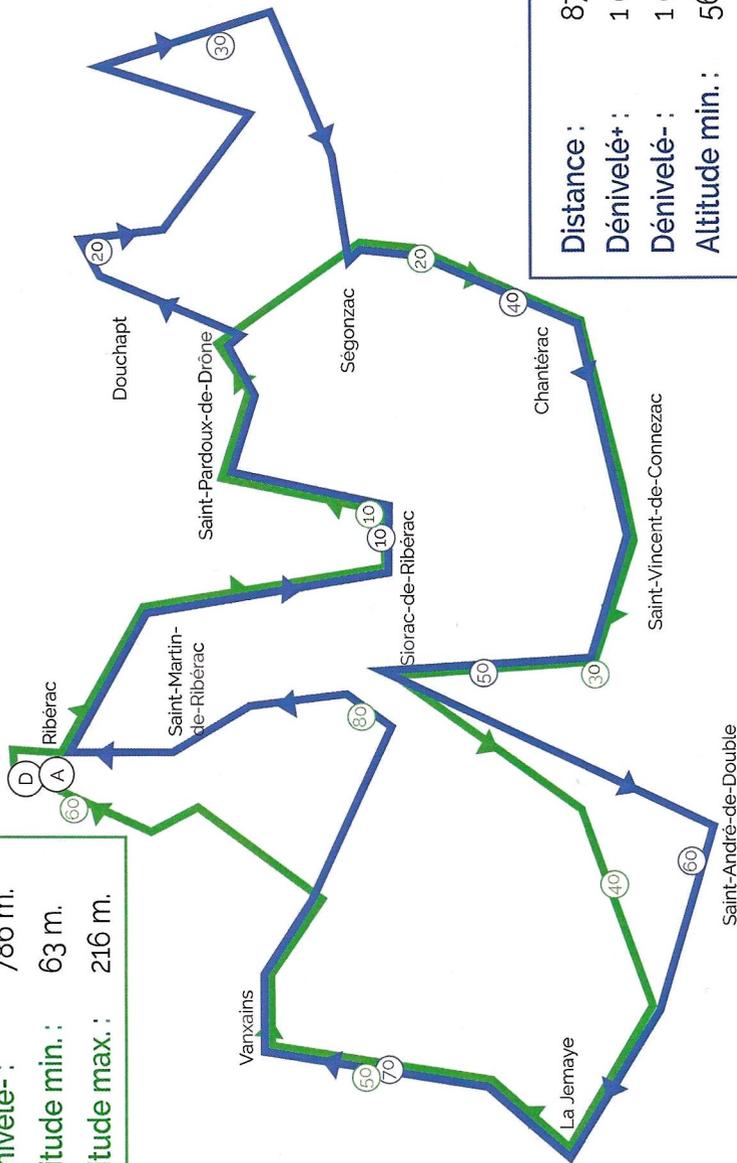


Distance : 36.28 km.
Dénivelé+ : 550 m.
Dénivelé- : 551 m.
Altitude min. : 93 m.
Altitude max. : 181 m.



Parcours Cyclotourisme lundi 21 avril

Distance : 60.79 km.
Dénivelé+ : 785 m.
Dénivelé- : 786 m.
Altitude min. : 63 m.
Altitude max. : 216 m.



Distance : 87.72 km.
Dénivelé+ : 1 064 m.
Dénivelé- : 1 065 m.
Altitude min. : 56 m.
Altitude max. : 225 m.



Parcours VTT / lundi 21 avril



Distance : 21.38 km.
Dénivelé+ : 328 m.
Dénivelé- : 326 m.
Altitude min. : 69 m.
Altitude max. : 171 m.

Distance : 41.48 km.
Dénivelé+ : 612 m.
Dénivelé- : 610 m.
Altitude min. : 69 m.
Altitude max. : 171 m.



Règlement « Pâques en Périgord 2025 »

> protocole :

L'organisation et le fonctionnement de la manifestation sont internes au comité départemental de cyclotourisme Dordogne-Périgord, affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme.

L'organisation est soumise au régime de la déclaration préalable en préfecture

—> cerfa N°15826*01 relatif aux manifestations de randonnées cyclistes. Pas d'obligation de signaleurs, les participants ne bénéficiant jamais d'une priorité de passage.

Si nécessaire des panneaux informatifs seront placés par l'organisateur en amont d'un lieu de vigilance pour permettre aux cyclotouristes de redoubler de prudence.

Les parcours VTT comme route seront fléchés afin d'éviter toutes erreurs de trajet sur les circuits proposés.

> l'accueil des participants :

L'accueil des inscrits et les retraits des dossiers se feront le vendredi 18 avril 2025 à partir de 16 heures, à la permanence (salle André Maurois à Ribérac) pour toutes personnes en mesures de remplir les conditions préalables d'engagement.

Une enveloppe sera remise à chaque participant avec un bracelet d'identification et les tickets repas selon les demandes faites sur le bulletin d'inscription.

Les boissons consommées à la buvette sont soumises à l'achat de jetons au préalable.

Toutes autres formes de paiement sera refusées.

Un poste de secours sera mis en place (protection civile) à la permanence.

> conditions d'inscription :

La manifestation est ouverte à tous les licenciés FFCT ayant une licence 2025, et aux non licenciés.

Les jeunes mineurs licenciés ou non devront être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal ou d'un encadrant qualifié. Ils devront obligatoirement porter un casque soumis au contrôle de leurs accompagnateurs.



> lieu de rendez-vous :

L'accueil (arrivée et départ) se fait depuis la permanence (salle André Maurois de Ribérac).

Les départs sont libres, pour votre sécurité, éviter les groupes en pelotons.

Un fléchage sera mis en place pour indiquer le départ des circuits.

Un parking vélo sera mis à disposition à chacun de se munir d'un anti-vol.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Un parking voiture sera mis à disposition.

> devoirs des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent :

- d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.

- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur. Tout contrevenant provoquant un problème de sécurité pourra faire l'objet d'une exclusion définitive de la manifestation.

- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

- de s'assurer de la sécurité de son matériel et effets personnels.

- les vélos doivent être équipés conformément aux dispositions du code de la route des organes de sécurité et de freinage en état de marche.

- de respecter la nature, l'environnement et les propriétés privées.

- de ne pas jeter dans la nature ses déchets, privilégier le tri sélectif.

- de maîtriser sa vitesse.

- d'éviter les regroupements en pelotons.

- de respecter les participants et les bénévoles si vous voulez être respectés.

- de suivre les parcours officiels définis.

- le casque est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans et fortement recommandé pour les autres participants.

> les parcours :

L'organisation prend en compte les critères éco-responsables qui lui semblent appropriés à l'évènement organisé, de ce fait les parcours seront affichés à la permanence, avec la possibilité de les télécharger sur les téléphones ou GPS.

Le tri sélectif des déchets est mis en place sur les ravitaillement du midi et à la permanence, à charge à chacun de le respecter.



Sont proposés :

Le samedi 19 avril

3 circuits route de 65,78 et 97 km / 2 circuits VTT de 20 et 35 km

Le dimanche 20 avril

3 circuits route de 66, 82 et 105 km / 2 circuits VTT de 25 et 36 km

Le lundi 21 avril

2 circuits route de 61 et 88 km / 2 circuits VTT de 21 et 41km.

En cas de conditions météorologiques difficiles, Les organisateurs se donnent la possibilité de réduire de parcours voir l'annuler.

> droit à l'image :

Tout au long de la manifestation, des photos seront prises.

Ces photos peuvent ensuite être déposées pour être utilisées afin d'illustrer les activités au seins du comité départemental, du comité régional. Le but étant tout simplement de faire découvrir notre activité.

Ce que dit la loi :

En ce qui concerne les photographies et les oeuvres, celles des enfants sont aussi sujettes à ce que l'on appelle le droit à l'image pour l'un et le droit d'auteur pour l'autre.

Par principe, toute personne, dispose sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa reproduction et diffusion sans son autorisation.

S'agissant du droit à l'imagées enfants, l'autorisation parentale ou du représentant légal est nécessaire avant toute diffusion.

> affichage :

Le règlement est affiché dans les locaux de la permanence.

Il est en consultation libre et est disponible sur demande.

Les numéros d'urgences et de secours seront affichés

Le numéro du responsable de l'organisation sera affiché et joignable

*Le président du comité départemental de cyclotourisme
Dordogne-Périgord*

Pascal LANDAIS
Signature

